



# APPEL À CANDIDATURE MARCHÉ DE NOËL 2021

Dans le cadre de l'organisation du **Marché de Noël à Lunel** qui se déroulera du **18 décembre 2021 au 02 janvier 2022**, la Ville de Lunel propose un **appel à candidature pour les exposants** souhaitant faire partie de cette nouvelle édition.

Pour ce faire, **des chalets en bois** (de 3m\*2m) seront proposés à la location des exposants (400€ TTC soit 25€ TTC/jour) pour la période.

La sélection des exposants se fera sur des critères tels que : L'offre de produits, la qualité de l'offre... A l'issue de cette dernière, la collectivité rédigera et enverra les autorisations individuelles d'occupation des chalets. Des animations auront lieu tout au long de l'évènement afin de faire de cette période **un moment magique pour les grands et les petits**.

Si vous souhaitez participer à cet évènement : merci de bien vouloir retourner le bulletin de candidature avec des photographies couleurs de vos produits et/ou stand de vente ainsi que vos références (web Facebook, site internet...) **avant le lundi 8 novembre 2021**, à l'adresse : **cabinetdumaire@ville-lunel.fr**.

Ou par courrier, à l'adresse postale de la Mairie de Lunel :

**Cabinet du Maire**  
**240 Avenue Victor Hugo**  
**34400 Lunel.**

# RÈGLEMENT DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

**Objet : Réglementer les conditions de présentation des candidatures et de sélection des occupants qui bénéficieront d'une autorisation individuelle d'occupation du domaine public à l'occasion du marché de Noël 2021 de Lunel et de préciser les engagements des candidats retenus.**

## Article 1 : Situation du marché de Noël de Lunel

Le marché de Noël de Lunel se tiendra au parc Jean Hugo.

Ce périmètre pourra évoluer en fonction des impératifs liés à l'organisation de la manifestation ou pour des raisons d'ordre public.

### Horaires d'exploitation

Le marché de Noël ainsi que l'ensemble des stands présents pourront être exploités :

- du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 11 h à 20 h sauf le vendredi 31 décembre de 11 h à 21 h
- du jeudi, samedi et dimanche de 10 h à 22 h sauf les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier de 14 h à 19 h et le 2 janvier de 10 h à 18 h



## Article 2 : Règles communes à l'occupation du domaine public

L'emplacement concédé à l'occupant concerne une parcelle du domaine public et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire.

**Définition des emplacements :** L'emplacement qui a pour destination l'installation d'un chalet, d'un stand, d'un manège ou d'une autre animation est affecté nommément à une personne physique et/ou à une personne morale. L'emplacement est modifiable d'année en année. La participation antérieure ne génère aucun droit à un emplacement déterminé.

**Descriptif des structures :** Les structures autorisées sont des chalets dont les dimensions figurent dans les conditions générales de participation. La Mairie de Lunel se réserve le droit d'autoriser des structures appartenant à l'exploitant sous réserve de validation de ses caractéristiques et de ses prescriptions techniques. Le dossier de candidature d'exposant n'ayant pas réglé leur redevance d'éditions précédentes du Marché de Noël, ne sera pas présentée en commission de sélection. La candidature sera automatiquement écartée de la sélection.

### Article 3 : Conditions de candidature

Le marché de Noël est ouvert aux commerçants sédentaires, non sédentaires, industriels, forains, artisans, producteurs, artistes libres pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité sur le domaine public.

### Article 4 : Modalités d'obtention et de dépôt du dossier de candidature

Tout candidat transmettra son dossier de candidature **avant le lundi 8 novembre 2021** directement à l'adresse : **cabinetdumaire@ville-lunel.fr**

Ou par courrier, à l'adresse postale de la Mairie de Lunel :

**Cabinet du Maire**  
**240 Avenue Victor Hugo**  
**34400 Lunel.**

Compléter ou retourner le dossier de candidature ne constitue pas une inscription au marché de Noël mais une demande de participation. Aucun chèque de règlement ne doit donc être envoyé à ce stade de la procédure. Un candidat qui compléterait ou retournerait sa candidature après la date du 9 novembre 2021 sera inscrit sur liste d'attente.

**Le dossier de candidature doit être complété ou retourné complet avec les documents suivants :**

- un justificatif de statut de l'année en cours,
- des photographies et/ou échantillons de produits mis en scène,
- une attestation responsabilité civile,
- une attestation de cotisation URSSAF de l'année en cours.
- bulletin en pré-inscription joint
- pour les manèges, un contrôle technique

### Article 5 : Modalités de sélection des exposants sur le marché de Noël

Tous les dossiers de candidature seront examinés par une commission de sélection le **19 novembre au plus tard**.

Elle est composée d'élus délégués au marché de Noël et à l'événementiel, du Maire, d'une ou deux personne(s) désignée(s) par l'association de commerçants de Lunel, du cabinet, d'un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault/ Chambre des commerces et d'Industrie, des services droit aux professionnels et techniques.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Le rejet d'une candidature ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

La participation antérieure au marché de Noël ne donne aucune garantie d'une participation à une édition ultérieure.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un courrier d'inscription accompagné d'une autorisation temporaire du domaine public ou d'un courrier de refus le cas échéant.



## Article 6 : Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

### Pour les objets ou produits :

- Les actions entreprises par le candidat pour le développement durable de la manifestation,
- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés,
- Leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu étant précisé que la ville privilégie des produits artisanaux mettant en valeur les terroirs et susceptibles de donner lieu à des démonstrations lors du marché de Noël.
- La présentation soignée, festive, de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël des objets ou produits (mise en scène, décoration intérieure du chalet) selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

### Par ailleurs, le dossier de candidature devra répondre aux intentions de la Ville de Lunel suivantes :

- Créer une atmosphère conviviale et permettre à la population et aux touristes de se divertir et de se restaurer à travers des stands proposant nourriture et boissons locales de qualité, à des prix raisonnables
- Proposer à un public de tous âges et de toutes catégories sociales des animations gratuites et variées pour permettre à la population et aux touristes de partager les valeurs et ressentir l'esprit de Noël;
- Favoriser les partenariats locaux avec les associations, les artisans, les commerçants et producteurs de la région, afin de proposer des produits (nourriture, boissons et objets) locaux à la vente.



## Article 7 : Inscription

L'inscription des exposants et des exploitants de structures d'animation du marché de Noël retenus sera validée lorsque le chèque d'arrhes pour la réservation de l'emplacement aura été réceptionnée par le service des droits aux professionnels au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Ce dernier ne sera pas remboursé si l'annulation de la part de l'exposant intervient après le 15 décembre 2021. À défaut de réception du chèque d'arrhes avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021, la candidature sera déclarée sans suite. L'organisateur se réserve le droit de attribuer le chalet à un autre occupant.

## Article 8 : Conditions de paiement de la redevance

Le paiement de la redevance s'effectuera en deux fois :

- 50 % du montant de la redevance avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et après sélection de la candidature,
- 50 % à régler le jour de l'arrivée de l'exposant, avant son installation dans un chalet du marché de Noël, sur remise d'un bordereau, preuve de votre paiement, qu'il sera nécessaire de présenter au régisseur avant l'installation.

## Article 9 : Participation

Les candidats retenus devront mettre en place, sur un espace qui leur sera approprié temporairement par la Mairie de Lunel, leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser dans le cadre de l'occupation des espaces concédés, et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter : [cabinetdumaire@ville-lunel.fr](mailto:cabinetdumaire@ville-lunel.fr).

# BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL 2021

Nom ..... Prénom .....

Entreprise .....

Numéro d'identification (RCS, SIREN, APE) .....

Numéro registre du commerce .....

Numéro à la chambre des métiers .....

Numéro à la chambre d'agriculture .....

Adresse .....

Téléphone ..... E-mail .....

Site internet .....

## Descriptifs des produits proposés

**Secteur d'activité des produits par chalet :** cochez la ou les cases correspondantes

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Alimentation     | <input type="checkbox"/> Décoration     | <input type="checkbox"/> Vêtements/accessoires |
| <input type="checkbox"/> Arts de la table | <input type="checkbox"/> Bijouterie     | <input type="checkbox"/> Artisanat du monde    |
| <input type="checkbox"/> Restauration     | <input type="checkbox"/> Jeux et jouets | <input type="checkbox"/> Autre :               |

**Liste exhaustive des produits ou services proposés et origine :**

Description détaillée des produits ou services proposés	Fourchette indicative de prix (€)	Fabrication par l'entreprise ou revente	

Une vérification des produits proposés sera effectuée au moment de l'installation de l'exposant dans son chalet et également au cours de la manifestation.

**Merci de bien vouloir joindre des photographies couleurs de vos produits et services proposés.**

**A retourner avant le 8 novembre 2021**

par mail à l'adresse : [cabinetdumaire@ville-lunel.fr](mailto:cabinetdumaire@ville-lunel.fr) ou par courrier à l'adresse postale :

Marie de Lunel - Cabinet du Maire - 240 avenue Victor Hugo 34400 Lunel

Après cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire.